

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 à 19H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 22 avril 2024

Présents : Jean-Louis QUEYRAS– Elodie BERARD– David REY – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georgette MILLY – Marcelle PARIS

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY - – Nathalie HURLIN

Pouvoir :

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY donne pouvoir à Adrien BLANC

Nathalie HURLIN donne pouvoir à Elodie BERARD

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : David REY

Avec l'accord unanime du Conseil Municipal, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'extension du piétonnier le long de la RD 138

Délibération 2024-033 - Convention avec le Centre de Gestion pour le Délégué à la Protection des Données. Renouveau de la convention

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. La mission précédemment confiée au Centre de Gestion des Hautes-Alpes est renouvelée.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-034 - Subvention aux associations - complément

Il s'agit de compléter la délibération du 29 mars 2024 car un dossier était incomplet.

Un enfant de Saint Crépin est inscrit au Ski Club de Guillestre. Une subvention de 50 € sera versée à cette association. Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-035 - Approbation de la CLECT du 26/3/2024

La Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour évaluer les charges nettes transférées consécutivement à la prise de la compétence mobilité.

La commune de Saint Crépin n'est pas directement concernée puisqu'aucune navette n'est organisée sur la commune, mais son avis est requis en tant que commune membre de la com com.

Le rapport est validé à l'unanimité.

Délibération 2024-036 – Mise à disposition pour l'implantation d'un ouvrage de distribution électrique et servitudes de passage pour canalisations électriques souterraines – signature d'une convention

Enedis envisage d'installer deux postes transformateurs sur le secteur du Guillermain pour maintenir une distribution de qualité dans le secteur, sur les parcelles communales F962 et F1024.

L'accord leur est donné à l'unanimité.

Délibération 2024-037 – Autorisation d'installation d'une terrasse face au restaurant « la Taverne de Papy »

Pour une occupation estivale, du 1/04 au 31/10 de chaque année : 28 ml sur 2m de large, pour un montant de 700 €,

Pour une occupation hivernale, du 1/11 au 31/03 de chaque année : 12 ml sur 2 m de large, pour un montant de 200 €.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-038 – Avis sur l'enquête publique sur le projet de renouvellement et d'approfondissement d'une carrière sur la commune de Champcella

Le dossier met en avant l'intérêt de voir cette autorisation délivrée, non seulement pour la commune de Champcella, mais aussi pour le territoire dans son intégralité.

Avis favorable à l'unanimité.

Délibération 2024-039 – Extension du piétonnier le long de la RD 138 – demande de subvention

Les travaux, d'un montant estimé à 180 853 € HT, peuvent faire l'objet d'une subvention par le département des Hautes Alpes au titre de la mobilité et des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Aurélié demande s'il est possible de mettre en place des dispositifs pour faire ralentir les véhicules autour de l'école et dans le lotissement : panneau, radar pédagogique...

Cela va être étudié

Une aide aux devoirs sera proposée aux enfants de l'école à compter de la rentrée de septembre.

La séance est levée à 19H50

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

le secrétaire de séance

David REY

